

Barème des Honoraires au 1er Juillet 2025 (*)



PSM IMMO : VILLIERS SUR MARNE - LE PLESSIS TRÉVISE - COEUILLY

TRANSACTIONS

Honoraires T.T.C. à la charge du Vendeur ou Acquéreur (suivant mandat signé)
Taux Maximum à ne jamais dépasser avec un minimum de 4 500 € TTC

Jusqu' :	à	60 000 €	9 % du prix de vente
de 60 001 €	à	120 000 €	8 % du prix de vente
de 120 001 €	à	180 000 €	7,5 % du prix de vente
de 180 001 €	à	250 000 €	7 % du prix de vente
de 250 001 €	à	300 000 €	6,5 % du prix de vente

de 300 001 €	à	380 000 €	6 % du prix de vente
de 380 001 €	à	450 000 €	5,5 % du prix de vente
de 450 001 €	à	600 000 €	5 % du prix de vente
de 600 001 €	à	850 000 €	4,5 % du prix de vente
Au-delà	de	850 001 €	4 % du prix de vente

*en cas de délégation, le montant des honoraires applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Remise fidélité (cumulables)

Remise de 5% pour toute signature d'un mandat exclusif

Remise de 5% pour tout client ayant déjà conclu une transaction avec l'agence

AVIS DE VALEUR

Offert dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence

300 € TTC hors mandat confié à l'agence

LOCATIONS

Honoraires à la charge du Bailleur : (**)	
Entremise et de négociation :	300€ TTC
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :	10€ / m2
Réalisation d'état des Lieux :	3€ / m2

Honoraires à la charge du Locataire : (**)	
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :	10€ / m2
Réalisation d'état des Lieux :	3€ / m2

(**) Prix au m2 défini par arrêté n° 2014-890 du 1er Août 2014 dans la zone géographique très tendue

BAUX COMMERCIAUX

Honoraires = 20 % T.T.C. des loyers de la première période Triennale

En + 760 € (soit 4 985,27 Frs) T.T.C. de rédaction de bail

TRANSACTIONS LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires = 8 % T.T.C. du prix de vente